



Bonjour,

L'Identité Nationale de Santé (INS) est votre identité sanitaire, son utilisation est obligatoire depuis le 1er janvier 2021.

Elle permet aux professionnels de santé qui vous accompagnent tout au long de votre parcours de soins de vous identifier de manière certaine et ainsi de s'assurer qu'ils délivrent le bon soin au bon patient, elle leur permet également d'échanger facilement et de manière sécurisée vos informations de santé.

Lors de votre prise en charge par un professionnel de santé, il n'a pas pu qualifier votre Identité Nationale de Sante (INS) car il existe des différences entre les informations présentes sur la pièce d'identité que vous avez présenté et les informations contenues dans les bases de l'État Civil.

Après discussion avec le professionnel, vous avez pu déterminer où est l'erreur et sur quel trait d'identité elle porte.

Où est l'erreur ? Sur quel trait ?	Sur ma pièce d'identité	Sur mon Identité Nationale de Santé
Nom de naissance		
Prénoms de naissance		
Date de naissance		
Sexe	The state of the s	

Il vous appartient de demander la correction de ces informations.

Une vidéo a été réalisée pour votre information, elle reprend en synthèse toutes les informations utiles. Vous pouvez y accéder dans YouTube en indiquant : https://youtu.be/qmqj022W1Pc - ou en tapant « correction identité INS » dans la recherche.

Comment effectuer votre demande de correction?

<u>L'erreur concerne votre pièce d'identité</u>

Vous êtes né en France	Vous n'êtes pas né en France
Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile, la démarche peut être débutée en ligne, un extrait d'acte de naissance sera nécessaire, vous pouvez l'obtenir en ligne en vous rendant sur www.service-public.fr	







2. L'erreur concerne votre Identité Nationale de Santé

Vous êtes né en France, excepté en Nouvelle Calédonie	Vous n'êtes pas né en France, vous êtes né en Nouvelle Calédonie
La demande de rectification est faite auprès de l'INSEE La démarche est faite en ligne: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454 Vous devez être en possession d'un extrait d'acte de naissance et de votre numéro de sécurité sociale (pour les personnes majeures cotisant à l'assurance maladie). Pour les personnes éprouvant des difficultés avec les démarches en ligne ou en rupture numérique, vous avez la possibilité de: - vous faire accompagner par la Maison France Service proche de chez vous - compléter les informations sur le courrier type en page 2 et adresser la demande de rectification à l'adresse postale: Direction Régionale des Pays de la Loire; Pôle RFD - Division État civil - relations clients 105, rue des Français Libres; BP 67401	l'INSEE n'est pas compétent pour effectuer cette modification. Les démarches ne peuvent pas être faites en ligne, vous devez vous rapprocher de votre caisse locale d'assurance maladie. Il vous sera demandé de remplir un dossier. Une fois la demande faite, la modification intervient dans un délai moyen de 6 mois.
44274 Nantes cedex 2 Un courrier type peut vous être remis.	
La demande de rectification en ligne est à privilégier, elle est plus rapide (de l'ordre de 8 jours).	





NOM Prénom
Adresse
CP Ville
Téléphone
Le,
Direction Régionale des Pays de la Loire Pôle RFD - Division État civil – relations client 105, rue des Français Libres BP 67401 ; 44274 Nantes cedex 2
Objet : Demande de correction d'état civil
Madame, Monsieur,
Par la présente, je soussigné(e)
Je sollicite votre intervention pour corriger les informations erronées suivantes :
Je joins à cette demande les pièces justificatives suivantes, conformément aux indications présentes https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454 :
Une copie intégrale de mon acte de naissance enregistrée auprès de la mairie de
;
Un justificatif d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ;
Je vous prie de bien vouloir accuser réception de ma demande et de me tenir informé(e) de l'avancement de celle-ci. Vous pouvez me contacter aux coordonnées indiquées en en-tête de cette lettre.
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.
Fait à